

La tribune de Michel Bon, 30 octobre 2018

« Loi Pacte: la compétitivité est une affaire collective ».

« Si l'on compare à l'ensemble des entreprises celles qui ont eu le plus large recours à l'intéressement et à l'actionnariat salarié, l'écart est manifeste : meilleur climat social, moins d'absentéisme, plus de fidélité à l'entreprise, meilleure croissance et meilleure productivité »



Michel Bon © Sipa Press

Depuis un an, le fil rouge de la politique économique du gouvernement est la compétitivité. Mieux, cette politique assume que la compétitivité du pays passe par celle de nos entreprises. C'est un renversement : ce n'est plus une France forte qui fera des entreprises solides, mais des entreprises fortes qui rendront à la France sa place éminente.

Le projet de loi Pacte adopté par les députés marque une nouvelle étape. Après les mesures destinées à faciliter l'emploi, puis celles permettant de mieux former les salariés, c'est à l'organisation même de l'entreprise que ce projet s'attache. Et là, il retrouve le vieux débat capital/travail. Comment doivent-ils se partager la réussite – ou l'échec – de l'entreprise ? Quelle part doivent-ils prendre à sa gouvernance ?

Il y a un peu plus de 50 ans, de Gaulle avait apporté une réponse novatrice : la participation. Cinquante ans après, les résultats sont sans appel. Si l'on compare à l'ensemble des entreprises celles qui ont eu le plus large recours à l'intéressement et à l'actionnariat salarié, l'écart est manifeste. Meilleur climat social, moins d'absentéisme, plus de fidélité à l'entreprise : on aurait pu le présumer, mais les chiffres l'avèrent et ce n'est pas rien pour la compétitivité. Mais aussi, meilleure croissance et meilleure productivité. Et même meilleure progression des salaires.

Taxation. Il y a là, attesté par l'expérience, un réservoir de compétitivité très important, que la loi Pacte se propose d'exploiter, par de nombreuses nouveautés qui devraient permettre de redonner un élan brisé par la crise et la taxation. Je voudrais apporter l'éclairage des entreprises à qui ces sujets sont familiers et qui sont réunies au sein de Fondact.

Bien sûr, les temps budgétaires sont difficiles et cela bride l'audace. Mais, avec la dette publique que nous avons, ce temps maussade est installé pour longtemps. Toute mesure fiscale doit donc être mesurée à cette aune : à quelle vitesse un allègement créera-t-il les recettes qui le compenseront ? Un rapport de Bercy estime que la seule suppression du forfait social sur l'intéressement dans les PME de moins de 250 salariés (ce que propose la loi Pacte) apporterait un surcroît de croissance de 0,2 point en 2025. C'est-à-dire environ 6 milliards de PIB en plus. Et donc, avec un taux de prélèvement obligatoire de 50 %, 3 milliards de recettes publiques. Deux fois plus que le produit net du forfait social sur l'épargne salariale pour la totalité des entreprises.

On se demande dès lors pourquoi s'en tenir au seul intéressement dans les PME. La participation et l'actionnariat salarié ont les mêmes vertus que l'intéressement. Tout cela remplira les caisses publiques. Dès lors la priorité est simple : abroger le forfait social qui frappe l'épargne salariale.

Quand le succès sera là, une partie du bénéfice ira donc vers les salariés. Pour eux, c'est une formidable occasion d'épargner. Quand on gagne peu, tout est budgété et à la fin du mois il ne reste rien. L'intéressement, la participation, par définition aléatoires, sont donc souvent la seule chance d'épargner.

Il n'y a pas de réussite qui ne soit collective. C'est ce qui justifie la gestion participative. En retour, celle-ci renforce l'entreprise et avec elle la compétitivité de notre économie et donc la vitalité de notre système social.

Michel Bon est président de Fondact, qui regroupe les entreprises prônant la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarial.